



FONDATION Y DES FEMMES
WOMEN'S Y FOUNDATION

M O N T R É A L

CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE PRIX FEMMES DE MÉRITE 2018

Depuis **1994**, le **PRIX FEMMES DE MÉRITE** de la
Fondation Y des femmes participe à:

La reconnaissance du rôle des femmes dans
l'avancement de la société parce qu'il met en
lumière des femmes qui, par leur engagement et
par leurs réalisations dans leur sphère respective,
ont un impact positif et durable dans la société.

À travers sa valeur sociale ajoutée, il vise à
appuyer le Y des femmes, dont la mission est de
contribuer à bâtir un avenir meilleur pour les
femmes et les filles.

PRIX
FEMMES
DE
MÉRITE

WOMEN
OF
DISTINCTION
AWARDS

2018

INFORMATION, PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS 2018

Une candidature peut être soumise par une candidate, une tierce personne ou une entreprise/organisme dans une ou plusieurs des sept (7) catégories suivantes :

CATÉGORIES	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ
Affaires et entrepreneuriat	Elle est entrepreneure, gestionnaire ou professionnelle. Les gens de son milieu reconnaissent son engagement constant vers l'excellence. Elle a apporté des changements positifs et durables pour créer des occasions de croissance et de développement. Elle démontre du respect et de l'engagement envers son entreprise, ses clients et ses collègues.
Arts, culture et design	Elle enrichit la société grâce à ses talents et son engagement, que ce soit dans les arts visuels, la littérature, l'architecture, le design ou les arts de la scène. Elle facilite la création, la promotion et le développement des arts, du design et de la culture.
Engagement social et environnemental	Elle s'engage activement dans une cause sociale ou environnementale. Elle contribue concrètement au développement durable et responsable de notre société en raison de son sens de l'équité, de la justice sociale et de l'entraide.
Information et éducation	Elle excelle dans l'art d'informer par des messages inspirants, enrichissants et efficaces. Par son excellent sens de la communication, elle stimule le désir d'apprendre ou de s'informer.
Services publics	Elle œuvre dans un secteur public ou para public. Dans son rôle, elle est à l'écoute des besoins de sa communauté et défend avec conviction des dossiers touchant les intérêts de la population. Elle est la voix du changement, car elle pose des gestes menant à l'action.
Recherche et Innovation	Ses recherches apportent des changements significatifs dans son domaine ou dans la société grâce à la mise en lumière de concepts novateurs. Elle a un esprit visionnaire et met concrètement en application le fruit de son travail.
Sport et Santé/ mieux-être	Elle œuvre pour la promotion et le développement de la santé, de l'activité physique et du mieux-être dans sa communauté. Elle apporte des changements positifs et durables en encourageant les membres de sa communauté à changer leurs habitudes de vie et en favorisant des modes de vie sains, tant physiquement que mentalement.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

En plus des conditions* propres à chacune des catégories, **les candidates doivent** :

- Valider la candidature si elle est présentée par un tiers;
- Avoir quitté la politique depuis au moins douze (12) mois ou ne pas prévoir de se présenter en politique au moment de la sélection des lauréates;
- Résider dans une des régions suivantes depuis au moins six (6) mois : Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscaminque;
- Être présente lors du dévoilement des lauréates en mai 2018 (date à confirmer);
- **Être présente lors de la soirée-bénéfice Prix Femmes de mérite le mardi 25 septembre 2018;**
- Devenir **ambassadrice du Y des femmes de Montréal pendant un (1) an**, et ce, dès le dévoilement des lauréates 2018. À ce titre, elles acceptent de :
 - Soutenir les activités de promotion et la réalisation des objectifs de la Fondation du Y des femmes. Exemple : Amener les femmes à développer leur pouvoir d'agir ou leur leadership à travers des conférences, des déjeuners discussions, des rencontres inspirantes avec les participantes du Y des femmes, etc.

Pour ce faire, les lauréates devraient soutenir la Fondation Y des femmes de Montréal de trois façons :

- *don de parole* : partager son engagement avec la Fondation et le Y des femmes de Montréal dans ses réseaux (sociaux, professionnels etc.);
 - *partage d'expertise* : offrir sa participation à un ou des événements pour partager son expertise et son vécu dans l'année suivant l'obtention du Prix; et
 - *don financier ou participation à une collecte de fonds* : organiser ou participer à un événement de collecte de fonds au profit de la Fondation Y des femmes, autres que la soirée-bénéfice Prix Femmes de mérite.
- Suivre une formation d'une demi-journée expliquant ce qu'est le Y des femmes de Montréal, sa mission, ses actions et ses différents programmes.
 - Être disponible pour le tournage vidéo.
 - Être disponible pour des entrevues avec les médias et ainsi promouvoir le Y des femmes de Montréal à travers son Prix Femmes de mérite.

**La Fondation Y des femmes se réserve le droit de modifier le choix de la catégorie de toute candidature, si elle le juge nécessaire, et ce, sans préavis.*

RÈGLEMENTS

- Une candidature peut être soumise par la candidate, une tierce personne, une entreprise, un organisme ou par le Comité de mise en candidature.
- La candidature doit répondre à tous les critères d'admissibilité et être accompagnée du dossier de mise en candidature dûment rempli.
- La candidate ne peut être nommée Femme de mérite dans plus d'une catégorie au cours de la même année.
- La candidate ne peut pas être nommée Femme de mérite deux fois dans la même catégorie, quel que soit l'année d'obtention du prix.
- Si une candidature n'est pas retenue, elle peut être soumise à nouveau.
- Les candidates ne peuvent pas présenter leur candidature dans une catégorie commanditée par leur employeur ou leur organisation.
- Les employées et les membres des comités et conseils d'administration du Y des femmes et de sa Fondation peuvent soumettre leur candidature 24 mois après la fin de leur mandat/emploi;
- Une présidente d'honneur peut présenter sa candidature seulement 24 mois après l'année de présidence;
- Les Prix Femmes de mérite ne sont pas attribués à titre posthume (la lauréate doit être vivante lors de l'annonce de sa nomination).

SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

SEULS LES DOSSIERS COMPLÉTÉS ET CONTENANT OBLIGATOIREMENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SERONT CONSIDÉRÉS :
(svp conserver l'ordre ci-dessous)

- Cahier de mise en candidature dûment complété et signé;
- Curriculum vitae incluant une brève description du parcours professionnel, des activités bénévoles, de la formation, des réalisations et des reconnaissances obtenues s'il y a lieu;
(MAXIMUM : 2 pages – toute page supplémentaire sera retirée du dossier);
- Une (1) lettre d'appui répondant à la question suivante et datée de l'année en cours :
- En quatre points, quels sont les principaux éléments qui font en sorte que vous soyez convaincu(e) que la candidate répond aux critères de sélection de ce prix (cf. page suivante)?
(MAXIMUM : 1 page – toute page supplémentaire sera retirée du dossier);
- Une (1) photo professionnelle récente (format électronique 300 dpi).

**Pour la catégorie entrepreneuriat, joindre un exemplaire des plus récents états financiers audités de l'entreprise ou un rapport de mission d'examen.*

Les dossiers doivent être acheminés par courriel à l'adresse suivante :

fondation@ydesfemmesmtl.org

Date limite : vendredi 16 février 2018

CONSEILS POUR LA RÉDACTION DU DOSSIER

- Garder en tête les critères d'évaluation. La capacité à inspirer, à innover, l'impact des actions posées, l'influence et le rayonnement dans la société, ainsi la contribution bénévole sont des thèmes importants dans l'évaluation des candidatures.
- Mettre de l'avant la raison de la candidature, démontrer les traits de personnalité ainsi que les expériences personnelles et professionnelles.
- Diversifier les réponses et donner des exemples concrets sur le parcours et les accomplissements.

CRITÈRES DE SÉLECTION

CRITÈRES DE SÉLECTION	PONDÉRATION
Impact : réalisations marquantes qui ont apporté des changements positifs et durables dans notre société.	30 %
Innovation : changements positifs dans notre société grâce à des concepts originaux et novateurs.	20 %
Engagement : contribution importante dans la vie communautaire et collective, encourageant notamment la solidarité et l'inclusion.	30 %
Inspiration : capacité à inspirer et à motiver.	20 %

INFORMATION

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec :

Sonia Wong, Coordonnatrice administrative
Fondation Y des femmes
Tél. : 514 866-9944 | @ : fondation@ydesfemmesmtl.org